

<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS CONJOINTS DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE</b>
--

NOM : (majuscules) .....  
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil) .....

PROFESSION : .....

LIEU DE NAISSANCE : .....  
(code postal) : .....  
PAYS : .....

DATE DE NAISSANCE : .....  
NATIONALITE(S) : .....

DOMICILE OU RESIDENCE : .....  
N° et rue : .....  
.....  
Ville (code postal) : .....  
Pays : .....

Adresse électronique : ..... Téléphone : .....

SITUATION FAMILIALE :  CELIBATAIRE  VEUF (VE) :  DIVORCE (E) :

Si veuf (ve) ou divorcé (e) :

Nom et prénom du précédent conjoint : .....

Date et lieu du précédent mariage : .....

Date du veuvage<sup>(1)</sup> ou de la décision de divorce<sup>(2)</sup> : .....

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A ....., le .....

SIGNATURE : .....

<sup>(1)</sup> Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

<sup>(2)</sup> Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

**Avertissement** :

En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

**Ministère des Affaires étrangères**

*Les informations figurant sur le document sont enregistrées sur un fichier informatisé. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 donne aux intéressés le droit d'accès et de rectification pour les données les concernant sous réserve des lois et règlements en vigueur en matière d'état civil.*